

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

### Séance du 31 janvier 2024

Date de la convocation : 25/02/2024  
Date d'affichage de la convocation : 25/02/2024

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 14  
Présents : 09  
Représentés : 02  
Votants : 11

#### Délibération n°

2024\_D\_004

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Claire ADAM, Christie DEZERT, Pierre BAILLY, Vanessa CHEVALLIER, Johann DE BRUIN, Agnès RAGOT, Eléonore De FRESCHEVILLE

Absents ayant donné procuration : M. Cosme RAGOT pouvoir à Agnès RAGOT, Sabrina GUYON pouvoir à Vanessa CHEVALLIER,

Absents : Mme Anne-Lise DURAND, MM. Pascal RANC, Emilien BIGNON,

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

### **Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MUSEE DE VILLEMAUR-SUR-VANNE**

En vertu de l'Article L. 2122-21-1° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est chargé de conserver et d'administrer les propriétés de la Commune.

L'Article L. 2144-3 du C.G.C.T. précise également que le Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux « peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la mise à disposition de la salle du Musée au profit de l'Association ARPA aux conditions énoncées et de l'autoriser ou son représentant à signer la convention correspondante.

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le projet de convention jointe en annexe portant sur la mise à disposition gratuite de la salle de Musée.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

